

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

**RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA
CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)**

Rejeté

N° CS101

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 32 par les mots :

« et de leurs sous-traitants, les modalités d'accès physiques ou numériques aux systèmes critiques, ainsi que les risques liés à la mobilité des personnes, des données ou des équipements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise propose de renforcer l'analyse des dépendances et des vulnérabilités des opérateurs d'importance vitale (OIV) en intégrant une approche globale de la sécurité, incluant la chaîne d'approvisionnement complète et la circulation des ressources humaines et matérielles, et notamment l'analyse des vulnérabilités de leurs sous-traitants.

Cette évaluation doit notamment prendre en considération la dépendance à des prestataires ou fournisseurs stratégiques, y compris pour les services de logistique, de maintenance et de numérique, les conditions d'accès aux infrastructures, aux systèmes d'information et aux données sensibles, en distinguant les accès permanents, temporaires ou à distance, les flux de mobilité du

personnel intervenant sur plusieurs sites, ainsi que les risques associés au transport et au stockage hors site d'équipements ou de supports d'information.